



## PREFET DE LA CHARENTE

*Sous-Préfecture de Cognac  
Pôle collectivité et aménagement du territoire*

### RECTIFICATIF

#### ARRETE

portant ouverture d'une enquête publique  
Demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation  
d'une carrière souterraine de pierre de taille par la SARL SDTP  
sur la commune de SAINT-MEME-LES-CARRIERES

Le Préfet de la Charente  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre I<sup>er</sup> et le titre I<sup>er</sup> du livre V ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête mentionné à l'article R 123-11 du Code de l'Environnement ;

VU la demande déposée le 12 mai 2017 et complétée le 18 janvier 2018 par la SARL SDTP dont le siège social est 1 chemin du Désert 86350 USSON-DU-POITOU, pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière souterraine de pierre de taille, avec modification des conditions d'exploitation, située au lieu-dit Bois Charente sur la commune de SAINT-MEME-LES-CARRIERES ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2018 portant ouverture d'une enquête publique (du mercredi 20 juin 2018 à 9h00 au vendredi 20 juillet 2018 -17h00) relative à la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation d'une carrière souterraine de pierre de taille située sur la commune de SAINT-MEME-LES-CARRIERES présentée par la SARL SDTP ;

VU le courrier électronique du 1<sup>er</sup> juin 2018 par lequel la SARL SDTP signale une erreur matérielle, page 21 du dossier de demande d'autorisation, concernant les coordonnées téléphoniques de la SARL SDTP qu'il convient de remplacer par le 05 49 59 53 31 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2018 donnant délégation de signature à Mme Chantal GUELOT, sous-préfète de Cognac ;

## ARRETE

### ARTICLE 1er :

Les dispositions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2018 portant ouverture d'une enquête publique (du mercredi 20 juin 2018 à 9h00 au vendredi 20 juillet 2018 -17h00) relative à la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation d'une carrière souterraine de pierre de taille située sur la commune de SAINT-MEME-LES-CARRIERES présentée par la SARL SDTP, sont remplacées par le texte ci-après :

« Toute information concernant la demande d'autorisation peut être prise auprès de M. IRIBARREN Bertrand, gérant de la SARL SDTP (05 49 59 53 31) ou de M. Jean HUET en charge du dossier (Tél. 06 76 05 89 16). »

### ARTICLE 2 :

La Sous-Préfète de Cognac, les maires des communes de SAINT-MEME-LES-CARRIERES, BASSAC, SAINT-AMANT-DE-GRAVES, ANGEAC-CHARENTE, BOUTEVILLE, SAINT-PREUIL et SEGONZAC, le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au porteur du projet.

Cognac, le 4 juin 2018

P/ Le Préfet et par délégation  
P/La Sous-Préfète  
Le Secrétaire Général

  
Pierre-Yves ARGAT